

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2611

15 novembre 2007

SOMMAIRE

Access Self-Storage Holdings S.A.	125320	J.P. Morgan Partners (BHCA) M&H Lu- xembourg, S.à r.l.	125284
AC International S.A.	125321	J. Safra I.P. Holding Co.	125326
Apex Luxembourg S.à r.l.	125322	Klaver Trend S.à r.l.	125290
APW-Verwaltungs GmbH	125301	Larven S.A.	125323
Ariel Holdings S.A.	125319	Laubach & Fils Sàrl	125285
Asset Restructuring	125304	LuxCo 22 S.à r.l.	125282
Aurora Private Equity S.C.A.	125322	Lycaon S.A.	125303
Brëlleneck S.A.	125285	Marine Projects (Luxembourg) S.A.	125302
Centre de Remorquage & Locations Auto- mobiles S.à r.l.	125323	Mentor S.A.	125316
Cergraphold S.A.	125301	MGI Invest S.à r.l.	125288
Ceska Lipa S.A.	125327	MidOcean Holdco (Bezier) S.à r.l.	125303
Consulting & Logistics Marketing Network S.A.	125290	Montesquieu & Associés S.à.r.l.	125288
Copra S.à.r.l.	125285	Newcoop S.A.	125318
CORSAIR (Luxembourg) N°21 S.A.	125304	Open Field S.A.	125305
Cowen Holding S.A.	125321	Pai Investment S.A.	125315
Cowen Holding S.A.	125320	Pennant Holding S.à r.l.	125289
D'Holzstiffchen an de Klenge Buttek S.à.r.l.	125287	Pennant Holding S.à r.l.	125283
Edil International S.A.	125302	Phoenix A5 - Fritz-Erler-Strasse	125305
Egon Finance S.A.	125327	Phoenix II Mixed M	125283
EP Kleber 2 S.à r.l.	125282	Post Properties S.à r.l.	125305
Falcon Equity S.à r.l.	125301	Redwall Properties S.à r.l.	125306
Fiduciaire Centrale du Luxembourg S.A.	125326	Rolf & Ivo S.A.	125291
Fininc Luxembourg S.A.	125315	RP II S.à r.l.	125318
GCE Luxco S.à r.l.	125310	S.A. Close	125310
GEM	125319	Safilo Capital International SA	125283
GER LOG 5 S.A.	125313	Saint-James Finance	125319
Grosvenor French Retail Feeder Invest- ments S.A.	125313	Saxony Capital	125327
Hambleton Hall S.A.	125286	Scandinavian Bullet S.à r.l.	125306
Holding Immobilière Nouvelle S.A.	125288	Seaside S.A.	125322
HSBC Global Investment Funds	125289	Tasku Immobilière S.A.	125315
Industrial Partnership	125315	Tasku Immobilière S.A.	125287
Interflon Luxembourg SA	125304	Tomkins Investments Company S.à r.l. .	125316
Jame S.A.	125282	Vast Invest Holding SAH	125328
		Vexus Développement SA	125317
		Village Properties S.à r.l.	125309
		Weisen S.A.	125321

Jame S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 69.522.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour JAME S.A.
SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.
Signatures

Avis rectificatif

- Suite à une erreur matérielle, il n'y a pas lieu de tenir compte du bilan au 31 décembre 2005 déposé le 6 mars 2007 sous la référence L070032116.04.

Référence de publication: 2007125010/795/17.

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2007, réf. LSO-CI09652. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070143603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2007.

EP Kleber 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle,

(anc. LuxCo 22 S.à r.l.).

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 127.499.

L'an deux mille sept, le quatorze septembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

LuxCo 31 S.à r.l., dont le siège social est établi à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer,
ici représentée par Madame Madeline Boucher, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,
en vertu d'une procuration datée du 12 septembre 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est la seule et unique associée de la société LuxCo 22 S.à r.l., société à responsabilité limitée unipersonnelle, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 18 avril 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1264 du 26 juin 2007 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 8 juin 2007, en cours de publication au Mémorial.

- Qu'elle a pris la résolution suivante:

Résolution unique

L'associée unique décide de changer le nom de la société en EP KLEBER 2 S.à r.l.

En conséquence l'article 2 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société prend la dénomination de EP KLEBER 2 S.à r.l.»

« **Art. 2.** (version anglaise) The company's name is EP KLEBER 2 S.à r.l.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ sept cent cinquante euros (750,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Boucher, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2007, LAC/2007/26949. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007125587/220/37.

(070144790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2007.

Safilo Capital International SA, Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 90.240.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2007.

M. Danese

Mandaté à cet effet

Référence de publication: 2007125027/710/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2007, réf. LSO-CJ06101. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070143655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2007.

Phoenix II Mixed M, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 110.515.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2007.

M. Weeden

Gérant

Référence de publication: 2007125037/710/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2007, réf. LSO-CJ05564. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070143681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2007.

Pennant Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 109.174.

L'an deux mille six, le vingt-sept décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

MCH IBERIAN CAPITAL FUND II, L.P., une société constituée selon les lois de Jersey, dont le siège est établi au 47, Esplanade, St Helier, Jersey, enregistrée au Registre de Commerce de Jersey sous le numéro LP9531,

ici représentée par Patrick Van Hees, juriste à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est la seule et unique associée de la société PENNANT HOLDING, S.à r.l., une société à responsabilité limitée unipersonnelle, constituée suivant acte du 5 juillet 2005, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le n ° B 109.174.

- Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de un million quatre cent quatre mille six cents euros (EUR 1.404.600,-) pour porter son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) à un million quatre cent dix-sept mille cent euros (1.417.100,- EUR) par l'émission de cinquante-six mille cent quatre-vingt-quatre (56.184) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

L'associé unique, MCH IBERIAN CAPITAL FUND II, L.P., précitée et représentée comme dit ci-avant, déclare souscrire aux cinquante-six mille cent quatre-vingt-quatre (56.184) parts sociales nouvelles et les libérer moyennant apport en nature d'une créance certaine, liquide et exigible détenue par lui-même contre PENNANT HOLDING, S.à r.l. d'un montant de un million quatre cent quatre mille six cents euros (EUR 1.404.600,-).

L'existence et la valeur de ladite créance a été certifiée au notaire instrumentant au moyen d'un certificat issu par la gérance de PENNANT HOLDING, S.à r.l., auquel un bilan intérimaire en date du 22 décembre 2006 est annexé.

Ce certificat, après signature ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Deuxième résolution

L'associé unique déclare modifier le premier alinéa de l'article 6 des statuts comme suit:

« **Art. 6. 1^{er} alinéa.** Le capital est fixé à un million quatre cent dix-sept mille cent euros (1.417.100,- EUR), représenté par cinquante-six mille six cent quatre-vingt-quatre (56.684) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

En version anglaise:

« **Art. 6. first paragraph** . The capital is fixed at one million four hundred seventeen thousand one hundred euros (1,417,100,- EUR), represented by fifty-six thousand six hundred eighty-four (56,684) shares with a par value of twenty-five Euro (25,- EUR) each, all subscribed and fully paid-up.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ seize mille cinq cents euros.

Plus rien n'étant fixé à l'ordre du jour l'assemblée est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Van Hees, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 4 janvier 2007. vol. 440 fol. 69 case 2. — Reçu 14.046 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 15 février 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007124941/242/59.

(070143211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2007.

J.P. Morgan Partners (BHCA) M&H Luxembourg, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 85.000,00.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 108.932.

—
EXTRAIT

J.P. MORGAN PARTNERS (BHCA), L.P., un limited partnership ayant son établissement principal auprès de Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Willmington, Delaware 19808, U.S.A., a transféré le 7 septembre 2007, sept cent quarante-sept (747) parts sociales de la Société à J.P. MORGAN PARTNERS GLOBAL INVESTORS (SELLOWDOWN) II-A, L.P., un limited partnership ayant son établissement principal auprès de Corporation Service Company, WALKERS SPV LIMITED, PO Box 908 GT, Walker House, George Town, Grand Cayman, Cayman.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour J.P. MORGAN PARTNERS (BHCA) M&H LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2007124886/267/19.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2007, réf. LSO-CI10318. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070144058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2007.

Laubach & Fils Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9283 Diekirch, 5, Promenade de la Sûre.

R.C.S. Luxembourg B 92.944.

—
RECTIFICATIF

Dans l'extrait déposé au Registre de Commerce et des Sociétés en date du 20/072007 LO70095042.04

Il y a lieu de lire:

L'assemblée décide de nommer comme gérant technique Monsieur Claude Metz, né le 7 septembre 1968 à Grevenmacher, demeurant à L-7465 Nommern, 8, rue Neuve en remplacement de Monsieur Théo Laubach.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Référence de publication: 2007124897/3560/18.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2007, réf. LSO-CJ02911. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070143865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2007.

Copra S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4499 Limpach, Aresdorferhof.

R.C.S. Luxembourg B 33.677.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

I. Van De Sluis

Le gérant

Référence de publication: 2007124896/1019/13.

Enregistré à Diekirch, le 15 octobre 2007, réf. DSO-CJ00110. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070143427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2007.

Brëlleneck S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9240 Diekirch, 29, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 100.358.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un procès-verbal d'une assemblée générale extraordinaire tenue en date du 3 octobre 2007 que:

- L'assemblée accepte les démissions de leurs fonctions d'administrateurs de M. Léon Degrand, Mme Nathalie Gils et M. René Burgeon

- L'assemblée accepte également la démission de M. René Burgeon de sa fonction d'administrateur-délégué

- L'assemblée nomme en qualité d'administrateurs les personnes suivantes: Monsieur Andreas Himmes, maître opticien, né le 22 août 1971 à Merzig (Allemagne), demeurant à L-5447 Schwebsingen, 4, cité Goldschmit Monsieur Volker Meyer, maître opticien, né le 5 mai 1972 à Saarburg (Allemagne), demeurant à D-54439 Saarburg, Hubertusstrasse 54 pour une durée de 6 ans expirant à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2013.

- L'assemblée nomme en qualité d'administrateur-délégué Monsieur Andreas Himmes, né le 22 août 1971 à Merzig (Allemagne), demeurant à L-5447 Schwebsingen, 4, cité Golschmit pour une durée de 6 ans. Son mandat expira à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2007124898/3560/23.

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2007, réf. LSO-CJ04201C. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070143868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2007.

Hambleton Hall S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 59.019.

L'an deux mille sept, le cinq octobre,

Par-devant Maître Karine Reuter, notaire de résidence à Redange/Attert,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme HAMBLETON HALL S.A., avec siège social à L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix,

constituée sous la dénomination de MANDATARIA FINANCE S.A., suivant acte reçu par le notaire Robert Schuman, de résidence à Differdange, en date du 29 avril 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 410 du 29 juillet 1997, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 59.019,

modifiée suivant acte reçu par le notaire Robert Schuman, de résidence à Differdange, en date du 17 novembre 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 112 du 20 février 1998,

modifiée suivant acte reçu par le notaire Emile Schlessler, de résidence à Luxembourg, en date du 4 novembre 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1276 du 2 décembre 2003,

modifiée suivant acte reçu par le notaire Emile Schlessler de résidence à Luxembourg, en date du 15 novembre 2004, publié au Mémorial, recueil des sociétés et associations C, en date du 19 février 2005, numéro 153, page 7299.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean Faber, expert-comptable, demeurant professionnellement à L2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Jeanne Piek, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Stéphanie Brayer, employée privée, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social à concurrence de EUR 4.000.000,- (quatre millions euros) par apports en numéraire, pour le porter de son montant actuel de EUR 4.000.000,- (quatre millions euros) à EUR 8.000.000,- (huit millions d'euros) par la création et l'émission de 40.000 (quarante mille) actions nouvelles de valeur nominale EUR 100,- (cent euros) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Souscription et libération des actions nouvelles.

2. Modification subséquente de l'article 4 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de quatre millions d'euros (EUR 4.000.000,-), pour le porter de son montant actuel de quatre millions d'euros (EUR 4.000.000,-) à huit millions d'euros (EUR 8.000.000,-), par la création et l'émission de quarante mille (40.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

L'assemblée décide d'admettre à la souscription de l'augmentation de capital ci-avant décidée l'actionnaire Monsieur Yves Marguerat.

Intervention - Souscription - Libération

Est ensuite intervenu l'actionnaire Monsieur Yves Marguerat, expert-comptable, demeurant professionnellement à CH-1001 Lausanne, Chemin de Mornex 2,

ici représenté par Monsieur Jean Faber, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 28 septembre 2007,

laquelle procuration, paraphée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci,

Ledit intervenant, représenté comme dit ci-avant, déclare souscrire les quarante mille (40.000) actions nouvellement émises d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Toutes les actions nouvelles ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de quatre millions d'euros (4.000.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire.

Deuxième résolution

Comme conséquence de ce qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article quatre des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à huit millions d'euros (EUR 8.000.000,-), divisé en quatre-vingt mille (80.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à la somme de quarante-cinq mille euros (EUR 45.000,-).

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: J. Faber, J. Piek, S. Brayer, K. Reuter.

Enregistré à Redange/Attert, le 8 octobre 2007, Relation: RED/2007/1002. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Kirsch.

Pour expédition conforme, délivrée aux parties sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange/Attert le 11 octobre 2007.

K. Reuter.

Référence de publication: 2007124954/7851/81.

(070143503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2007.

D'Holzstiffchen an de Klenge Buttek S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7556 Mersch, 3, place Saint Michel.

R.C.S. Luxembourg B 36.967.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

G. Stemper-Minnemeister

La gérante

Référence de publication: 2007124895/1019/13.

Enregistré à Diekirch, le 15 octobre 2007, réf. DSO-CJ00118. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070143431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2007.

Tasku Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 41.285.

Die Bilanz zum 31. Dezember 2005 wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zur Veröffentlichung im Luxemburger Amtsblatt.

Luxembourg, den 9. Oktober 2007.

Unterschrift

Der Liquidator

Référence de publication: 2007125140/535/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2007, réf. LSO-CJ04842. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070143432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2007.

MGI Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 22, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 97.047.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire en date du 28 août 2007

L'Assemblée a décidé d'élire Monsieur Christophe Jasica avec adresse professionnelle 22, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg en tant que nouveau gérant de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Les gérants en date du 28 août 2007 sont Messieurs Olivier Kuchly et Christophe Jasica.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2007124852/7280/17.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007, réf. LSO-CJ00103. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070143579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2007.

Holding Immobilière Nouvelle S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 35.507.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale de la société HOLDING IMMOBILIERE NOUVELLE S.A. qui s'est tenue en date du 27 mars 2007 au siège social que:

La société anonyme UNITED CAPITAL CONTROLLERS, établie et ayant son siège social à 11, boulevard Royal; L-2449 Luxembourg a été nommée en tant que Commissaire aux Comptes en remplacement de EUROPEAN AUDIT SARL.

UNITED CAPITAL CONTROLLERS terminera le mandat de EUROPEAN AUDIT SARL jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2010.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2007124849/803/19.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2007, réf. LSO-CJ05549. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070144045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2007.

Montesquieu & Associés S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 112.510.

Extrait du Conseil de gérance du 18 octobre 2007

Il résulte du Conseil de Gérance de la Société MONTESQUIEU & ASSOCIES Sarl qui s'est tenu en date du 18 octobre 2007,

que:

L'unanimité des associés présents a donné son accord pour l'adoption de la résolution suivante:

- renouvellement pour une durée indéterminée du mandat de gérant de Philippe Schmit.
- non renouvellement du mandat de gérant de Sébastien Faizand

P. Schmit
Le gérant

Référence de publication: 2007124853/6259/18.

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2007, réf. LSO-CJ07087. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070143560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2007.

HSBC Global Investment Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 25.087.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue siège social le 27 juillet 2007 a adopté les résolutions suivantes:

1. L'assemblée a élu comme administrateurs pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2008.

- Madame Jennifer Hau Kau Fong, Administrateur, (résidant à l'île Maurice), 5 Les Cascades Building, Edith Cavell Street, Port Luis, Ile Maurice,

et a ré-élu

- Monsieur Simeon Brown, Administrateur, (résidant à Hong Kong), 1 Queen's Road Central, Hong Kong,

- Monsieur Thies Clemenz, Administrateur, (résidant à Allemagne), Königsallee 21/23, 40212 Düsseldorf, Allemagne,

- Monsieur Didier Deleage, Administrateur, (résidant à France), 4 Place de la Pyramide, La Défense 9, 75419 Paris Cedex 08, France,

- Monsieur David Dibben, Administrateur, (résidant au Royaume-Uni), 8 Canada Square, Canary Wharf, Londres E14 5HQ,

- Monsieur George Efthimiou, Président du Conseil d'Administration, (résidant au Royaume-Uni), 8 Canada Square, Canary Wharf, Londres E14 5HQ,

- Monsieur Bryan Greener, Administrateur, (résidant au Royaume-Uni), 8 Canada Square, Canary Wharf, Londres E14 5HQ,

- Madame Sylvie Vigneaux, Administrateur (résidant en France), 4 Place de la Pyramide, La Défense 9, 92800 Puteaux, France

L'Assemblée a également noté la démission de Monsieur Deshmukh-Rao Dhondee (résidant à l'île Maurice) avec effet au 31 mai 2007.

2. L'assemblée a ré-élu KPMG. à la fonction de réviseur d'entreprises pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2008.

Pour HSBC GLOBAL INVESTMENT FUNDS

HSBC SECURITIES SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007124851/41/35.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2007, réf. LSO-CJ05322. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070143904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2007.

Pennant Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 109.174.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés tenue en date du 20 septembre 2007 a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de Monsieur Joost Tulkens en tant que gérant est acceptée avec effet au 1^{er} août.

- Monsieur Frank Walenta, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès à L-2636 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la société avec effet au 1^{er} août 2007 et ce pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 20 septembre 2007.

Pour extrait conforme

B. Zech

Référence de publication: 2007124685/724/19.

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2007, réf. LSO-CJ05019. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070143364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2007.

Klaver Trend S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9053 Ettelbruck, 45, avenue Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 108.802.

L'an deux mille sept, le quatre octobre.

Par-devant Maître Pierre Probst, notaire de résidence à Ettelbruck,

Ont comparu:

1) Madame Josette Urman-Tournier, gérante de sociétés, demeurant aux Pays-Bas à NL-4645 BN Putte, Antwerpses-
traat 150,

2) Monsieur Marcel Halbestam, gérant de sociétés, demeurant à F-93600 Alnay s/bois en France,

lesquels comparants seuls associés de la société à responsabilité limitée KLAVER TREND S.à r.l, avec siège social à
L-9265 Diekirch, 6, rue du Palais,

constituée suivant acte reçu par Maître Marc Cravatte, alors notaire de résidence à Ettelbruck, le 27 janvier 2000,
publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, page 15650 en date du 5 mai 2000, dont les statuts
ont été modifiés par acte sous seing privé, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, page 44558
en date du 18 juin 2002,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B108.802,

les comparants représentant l'intégralité du capital social de la société, se sont constitués en assemblée générale
extraordinaire et ont pris, à l'unanimité et sur ordre du jour conforme, la résolution suivante:

Le siège de la société est transféré de Diekirch à Ettelbruck; en conséquence l'article deux des statuts est changé
comme suit:

Art. 2. Le siège social de la société est établi à Ettelbruck, il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché
de Luxembourg par simple décision des associés.

L'adresse de la société est établie à L-9053 Ettelbruck, 45, avenue Kennedy.

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Frais

Les frais des présentes sont à charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et
demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Urman-Tournier, M. Halbestam, P. Probst.

Enregistré à Diekirch, le 9 octobre 2007. DIE/2007/6100. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 17 octobre 2007.

P. Probst.

Référence de publication: 2007124797/4917/38.

(070143627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2007.

Consulting & Logistics Marketing Network SA., Société Anonyme.

Siège social: L-3511 Dudelange, 53-55, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 98.192.

Par la présente, je vous notifie la démission, avec effet au 30 septembre 2007, des fonctions d'administrateur exercées
par GL CONSULTING SA au sein de la société CONSULTING & LOGISTICS MARKETING NETWORK ayant son siège
social à L-3511 Dudelange, 53-55, rue de la Libération, R.C.S. Luxembourg, n° B 98.192.

Dudelange, le 24 septembre 2007.

GL CONSULTING S.A.

J. Greff

Administrateur délégué

Référence de publication: 2007125278/3139/16.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007, réf. LSO-CJ00242. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070144685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2007.

Rolf & Ivo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 132.522.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven. On the twelfth of September.

Before Maître Henri Beck, notary, residing in Echternach (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

The public limited company ADVISA S.A., having its registered office at L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, registered at the register of commerce and companies in Luxembourg, number B 114.252,

hereby represented by one of its managers, namely Mr Luc Verelst, company director, with professional address in L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, authorized to bind the company by his sole signature.

The appearing party, represented as aforesaid, has requested the officiating notary to enact the following articles of incorporation (the Articles) of a company, which it declares to establish as follows:

Art. 1. Form and Name. There exists a public limited liability company (société anonyme) under the name of ROLF & IVO S.A. (the Company).

The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or several shareholders. The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

Art. 2. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (Luxembourg). It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of directors of the Company (the Board) or, in the case of a sole director (the Sole Director) by a decision of the Sole Director.

Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Duration. The Company is incorporated for an unlimited duration.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting (as defined below) adopted in the manner required for amendment of the Articles, as prescribed in article 21. below.

Art. 4. Corporate object. The corporation shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The company will be allowed to act as a commercial intermediary on the markets.

The company may also buy, sell, rent and administer any real estates as well in the Grand Duchy of Luxembourg as in foreign countries.

The corporation may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies.

The corporation may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds and debentures.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 5. Share capital. The corporate capital is set at thirty-one thousand euro (€ 31,000.-), divided in three thousand one hundred (3,100) shares having a par value of ten euro (€ 10.-) each.

The shares are in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The shares may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The corporate capital may be increased from its present amount up to two million euro (€ 2,000,000.-) by the creation and issue of additional shares of a par value of ten euro (€ 10.-) each.

The board of directors is fully authorized and appointed:

- to render effective such increase of capital as a whole at once, by successive portions or by continuous issues of new shares, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of shareholders' claims, or following approval of the annual general meeting of shareholders, by incorporation of profits or reserves into capital;
- to determine the place and the date of the issue or of the successive issues, the terms and conditions of subscription and payment of the additional shares;
- to suppress or limit the preferential subscription right of the shareholders with respect to the above issue of supplementary shares against payment in cash or in kind.

Such authorization is valid for a period of five years starting from the date of the publication of the present deed and may be renewed by a general meeting of shareholders with respect to the shares of the authorized capital which at that time shall not have been issued by the board of directors.

As a consequence of each increase of capital so rendered effective and duly documented in notarial form, the first paragraph of the present article will be amended such as to correspond to the increase so rendered affective; such modification will be documented in notarial form by the board of directors or by any persons appointed for such purposes.

Art. 6. Transfer of shares. The transfer of shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the register of the shareholder(s) of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

Art. 7. Debt securities. Debt securities issued by the Company in registered form (obligations nominatives) may, under no circumstances, be converted into debt securities in bearer form (obligations au porteur).

Art. 8. Meeting of the shareholders of the Company. In the case of a single shareholder, the single shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the single shareholder as long as the Company has only one shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

In the case of a plurality of shareholders, any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company (the General Meeting) shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the second Monday of June at 10.00 a.m.. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the Board, exceptional circumstances so require.

Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Any shareholder may participate in a General Meeting by conference call, visio conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Art. 9. Notice, quorum, powers of attorney and convening notices. The notice periods and quorum provided for by law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote.

Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

A shareholder may act at any General Meeting by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed.

If all the shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

The shareholders may vote in writing (by way of a ballot paper) on resolutions submitted to the General Meeting provided that the written voting bulletins include (1) the name, first name, address and the signature of the relevant shareholder, (2) the indication of the shares for which the shareholder will exercise such right, (3) the agenda as set forth in the convening notice and (4) the voting instructions (approval, refusal, abstention) for each point of the agenda. The original voting bulletins must be received by the Company seventy-two (72) hours before the relevant General Meeting.

Art. 10. Management. In these Articles, any reference to the Board shall be a reference to the Sole Director (as defined below) (in the case that the Company has only one director) as long as the Company has only one shareholder.

For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only who does not need to be a shareholder of the Company.

Where the Company has more than one shareholder, the Company shall be managed by a Board composed of at least three (3) directors who need not be shareholders of the Company. In that case, the General Meeting must appoint at least two new directors in addition to the then existing Sole Director. The director(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

When a legal person is appointed as a director of the Company (the Legal Entity), the Legal Entity must designate a permanent representative (représentant permanent) who will represent the Legal Entity as Sole Director or as member of the Board in accordance with article 51 bis of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act 1915).

The director(s) shall be elected by the General Meeting. The shareholders of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the General Meeting.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next General Meeting. In the absence of any remaining directors, a General Meeting shall promptly be convened by the auditor and held to appoint new directors.

Art. 11. Meetings of the Board. The Board shall appoint a chairman (the Chairman) among its members and may choose a secretary, who need not be a director, and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of the resolutions passed at the General Meeting or of the resolutions passed by the single shareholder. The Chairman will preside at all meetings of the Board and any General Meeting. In his/her absence, the General Meeting or the other members of the Board (as the case may be) will appoint another chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting by simple majority vote of the directors present or by proxy at such meeting.

The Board shall meet upon call by the Chairman or any two directors at the place indicated in the notice of meeting which shall be in Luxembourg.

Written notice of any meeting of the Board shall be given to all the directors at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

No such written notice is required if all the members of the Board are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed, of each member of the Board. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board.

Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed, another director as his or her proxy.

One member of the Board may represent more than one prevented member at a meeting of the Board provided that always at least two members who are either present in person or who assist at such meeting by way of any means of communication that complies with the requirements set forth in the next paragraph.

Any director may participate in a meeting of the Board by conference call, visio conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the directors can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The Board can deliberate and act validly only if at least the majority of the Company's directors is present or represented at a meeting of the Board. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall not have a casting vote.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing, provided such resolution is preceded by a deliberation between the directors by such means as is, for example, described under paragraph 6 of this article 11. Such resolution shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed manually or electronically by means of an electronic signature which is valid under Luxembourg law, by each and every directors. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Article 11 does not apply in the case that the Company is managed by a Sole Director.

Art. 12. Minutes of meetings of the Board or of resolutions of the Sole Director. The resolutions passed by the Sole Director are documented and written minutes held at the company's registered office.

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman or a member of the Board who presided at such meeting. The minutes relating to the resolutions taken by the Sole Director shall be signed by the Sole Director.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, any two members of the Board or the Sole Director (as the case may be).

Art. 13. Powers of the Board. The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Companies Act 1915 or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board.

Art. 14. Delegation of powers. The Board may appoint a person (délégué à la gestion journalière), either a shareholder or not, or a member of the Board or not, shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.

The Board may appoint a person, either a shareholder or not, either a director or not, as permanent representative for any entity in which the Company is appointed as member of the board of directors. This permanent representative will act with all discretion, but in the name and on behalf of the Company, and may bind the Company in its capacity as member of the board of directors of any such entity.

The Board is also authorised to appoint a person, either director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

Art. 15. Binding signatures. The Company shall be bound towards third parties in all matters (including the daily management) by (i) the joint signatures of any two members of the Board or (ii) by the sole signature of the managing director, or (iii) the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power.

Art. 16. Conflict of interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following annual General Meeting. This paragraph does not apply for so long as the Company has a Sole Director.

For so long as the Company has a Sole Director, the minutes of the General Meeting shall set forth the transactions entered into by the Company and the Sole Director and in which the Sole Director has an opposite interest to the interest of the Company.

The two preceding paragraphs do not apply to resolutions of the Board or the Sole Director concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company of which are entered into on arm's length terms.

Art. 17. Statutory Auditor. The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors (commissaire(s) aux comptes). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

The statutory auditor(s) will be appointed by the General Meeting which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the General Meeting with or without cause.

Art. 18. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year.

Art. 19. Allocation of profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 above.

The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may alone decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

The dividends may be paid in Euro or any other currency selected by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Companies Act 1915.

Art. 20. Dissolution and liquidation. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles, as prescribed in article 21. below. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

Art. 21. Amendments. These Articles may be amended, from time to time, by an extraordinary General Meeting, subject to the quorum and majority requirements referred to in the Companies Act 1915 and the amendments hereto.

Art. 22. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Act 1915 and the amendments hereto.

Transitory provisions

a) The first business year begins on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the 31st of December 2007.

b) The first annual General Meeting will be held in 2008.

Subscription

The three thousand one hundred (3,100) shares have been subscribed by the public limited company ADVISA S.A., having its registered office at L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, registered at the register of commerce and companies in Luxembourg, number B 114.252.

All the shares have been paid up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of thirty-one thousand euro (€ 31,000.-) is now available to the corporation, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article twenty-six of the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organisation is estimated at about two thousand one hundred Euro (€ 2,100.-).

Resolutions of the shareholder

The above named party, representing the entire subscribed capital has passed the following resolutions:

- 1) The number of directors is fixed at three and the number of auditors at one.
- 2) The following are appointed directors:
 - a) Mr Ivo Kairis, company director, residing in L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.
 - b) Mr Luc Verelst, company director, with professional address in L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
 - c) The public limited company ADVISA S.A., having its registered office at L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, registered at the register of commerce and companies in Luxembourg, number B 114.252, represented by its permanent representative Mrs Sandrine Antonelli, private employee, with professional address in L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, who can act in the name and on behalf of the Company.
- 3) Has been appointed statutory auditor:
 - The public limited company TRUSTAUDIT S.A., having its registered office in L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, registered at the register of commerce and companies in Luxembourg, under the number B 73.125.
- 4) Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2012.
- 5) The registered office of the company is established in L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
- 6) The general meeting is authorized to delegate the daily management of the business of the company and its representation to Mr Ivo Kairis, prenamed, his term of office expiring after the annual meeting of shareholders of the year 2012, who can bind the company by his sole signature.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the French version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into the language of the person appearing, acting as above-stated, known to the undersigned notary by his name, Christian name, civil status and residence, said appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le douze septembre.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société anonyme ADVISA S.A., ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 114.252,

ici représentée par un de ses administrateurs, à savoir Monsieur Luc Verelst, directeur de société, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, avec pouvoir de signature individuelle.

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts (ci-après les Statuts) d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme - Dénomination. Il est établi une société anonyme sous la dénomination de ROLF & IVO S.A. (ci-après la Société).

La Société peut avoir un associé unique (l'Associé Unique) ou plusieurs actionnaires. La société ne pourra pas être dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Associé Unique.

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans les limites de la commune de la Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée de la Société. La Société est constituée pour une période indéterminée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 21. ci-après.

Art. 4. Objet Social. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société pourra faire de l'intermédiation commerciales sur les marchés.

La société pourra également acheter, vendre, louer et gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger

La société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. Capital Social. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (€ 31.000,-), représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (€ 10,-) par action.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital social peut être augmenté de son montant actuel à deux millions euros (€ 2.000.000,-) par la création et l'émission d'actions nouvelles d'une valeur nominale de dix euros (€ 10,-) chacune.

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital,

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles,

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue: cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

Art. 6. Transfert des Actions. Le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre de(s) actionnaire(s) de la Société, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société pourra également accepter comme preuve de transfert d'actions, d'autres instruments de transfert, dans lesquels les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, jugés suffisants par la Société.

Art. 7. Obligations. Les obligations émises par la Société sous forme nominative ne pourront, en aucun cas, être converties en obligations au porteur.

Art. 8. Réunions de l'assemblée des actionnaires de la Société. Dans l'hypothèse d'un associé unique, l'Associé Unique aura tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale sera une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Associé Unique tant que la Société n'a qu'un associé unique. Les décisions prises par l'Associé Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

Dans l'Hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'Assemblée Générale annuelle se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, chaque année le deuxième lundi du mois de juin à 10.00 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'Assemblée Générale pourra se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres Assemblées Générales pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Tout actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, visio-conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer, la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivalra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 9. Délais de convocation, quorum, procurations, avis de convocation. Les délais de convocation et quorum requis par la loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoqués sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, par câble, par télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Les actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un bulletin de vote) sur les projets de résolutions soumis à l'Assemblée Générale à la condition que les bulletins de vote incluent (1) les nom, prénom, adresse et signature des actionnaires, (2) l'indication des actions pour lesquelles l'actionnaire exercera son droit, (3) l'agenda tel que décrit dans la convocation et (4) les instructions de vote originaux devront être envoyés à la Société soixante-douze (72) heures avant la tenue de l'Assemblée Générale.

Art. 10. Administration de la Société. Dans ces Statuts, toute référence au Conseil d'Administration sera une référence à l'Administrateur Unique (tel que défini ci-après) (dans l'hypothèse où la Société n'a qu'un seul administrateur) tant que la Société a un associé unique.

Tant que la Société n'a qu'un associé unique, la Société peut être administrée seulement par un administrateur unique qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la Société (l'Administrateur Unique). Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société sera administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'Assemblée Générale doit nommer au moins deux (2) nouveaux

administrateurs en plus de l'Administrateur Unique en place. L'Administrateur Unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Toute référence dans les Statuts au Conseil d'Administration sera une référence à l'Administrateur Unique (lorsque la Société n'a qu'un associé unique) tant que la Société a un associé unique.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la Personne Morale conformément à l'article 51 bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la Loi sur les Sociétés de 1915).

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'Assemblée Générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale. En l'absence d'administrateur disponible, l'Assemblée Générale devra être rapidement réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

Art. 11. Réunion du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration doit nommer un président (le Président) parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des décisions de l'Assemblée Générale ou de l'Associé Unique. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale. En son absence, l'Assemblée Générale ou les autres membres du Conseil d'Administration, le cas échéant, nommeront un président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple des administrateurs présents ou par procuration à la réunion en question.

Les réunions du Conseil d'Administration seront convoquées par le Président ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera au Luxembourg.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du Conseil d'Administration et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit, soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout membre du Conseil d'Administration peut se faire représenter à toute réunion du conseil d'Administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, à un autre administrateur comme son mandataire.

Un membre du Conseil d'Administration peut représenter plusieurs autres membres empêchés du Conseil d'Administration à la condition qu'au moins deux membres du Conseil d'Administration soient physiquement présents ou assistent à la réunion du Conseil d'Administration par le biais de tout moyen de communication qui est conforme aux exigences du paragraphe qui suit.

Tout administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du Conseil d'Administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du Conseil d'Administration peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du Conseil d'Administration est retransmise en direct et (iv) les membres du Conseil d'Administration peuvent valablement délibérer, la participation à une réunion du Conseil d'Administration par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du Conseil d'Administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de ce Conseil d'Administration. Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion ne sera pas prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire pourvu qu'elle soit précédée par une délibération entre administrateurs par des moyens tels que mentionnés par exemple sous le paragraphe 6 du présent article 11. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, par tous les membres du Conseil d'Administration (résolution circulaire). La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

L'article 11 ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 12. Procès-verbal de réunion du Conseil d'Administration et des résolutions de l'Administrateur Unique. Les résolutions prises par l'Administrateur Unique seront inscrites dans des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par le Président qui en aura assumé la présidence. Les procès-verbaux des résolutions prises par l'Administrateur Unique seront signés par l'Administrateur Unique.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président, deux membres du Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, le cas échéant.

Art. 13. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'Administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 14. Délégation de pouvoirs. Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

Le Conseil d'Administration peut nommer une personne, actionnaire ou non, administrateur ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du conseil d'administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du conseil d'administration de toute telle entité.

Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, sans l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 15. Signatures autorisées. La Société sera engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par (i) les signatures conjointes de deux administrateurs de la Société ou (ii) par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, ou (iii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 16. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra en raison de la position dans cette autre société ou entité, être empêchée de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de son intérêt personnel et contraire et il de délibérera et ne prendra part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Ce paragraphe ne s'applique pas tant que la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Tant que la Société est administrée par un Administrateur Unique, les procès-verbaux de l'Assemblée Générale devront décrire les opérations dans lesquelles la Société et l'Administrateur Unique se sont engagés et dans lesquelles l'Administrateur Unique a un intérêt opposé à celui de la Société.

Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique concernant les opérations réalisées dans le cadre ordinaire des affaires courantes de la Société lesquelles sont conclues à des conditions normales.

Art. 17. Commissaire aux comptes. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes. Le commissaire aux comptes sera élu pour une période n'excédant pas six ans et il sera rééligible.

Le commissaire aux comptes sera nommé par l'Assemblée Générale qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Le commissaire aux comptes en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

Art. 18. Exercice social. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de chaque année.

Art. 19. Affectation des Bénéfices. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

L'Assemblée Générale décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

Les dividendes pourront être payés en Euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et devront être payés au lieu et place choisis par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés de 1915.

Art. 20. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 21 ci-après. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 21. Modifications statutaires. Les présents Statuts pourront être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire dans les conditions de quorum et de majorité requises par la Loi sur les Sociétés de 1915.

Art. 22. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi sur les Sociétés de 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

- a) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2007.
- b) La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2008.

Souscription

Les trois mille cent (3.100) actions ont été souscrites par la société anonyme ADVISA S.A., ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 114.252.

Toutes ces actions ont été immédiatement et entièrement libérées par versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (€ 31.000.-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de deux mille cent Euros (€ 2.100,-).

Résolutions de l'associé unique

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital souscrit, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Ivo Kairis, directeur de société, demeurant à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.
 - b) Monsieur Luc Verelst, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
 - c) La société anonyme ADVISA S.A., ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 114.252, représentée par son représentant permanent par Madame Sandrine Antonelli, employée privée, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, laquelle peut agir au nom et pour le compte de la Société.
- 3.- Est appelé aux fonctions de commissaire:
 - La société anonyme TRUSTAUDIT S.A., ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce de et à Luxembourg sous le numéro B 73.125.
- 4.- Le premier mandat des administrateurs et du commissaire expirera à l'assemblée générale de 2012.
- 5.- Le siège social de la société est fixé à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
- 6) L'assemblée générale est autorisée à déléguer la gestion journalière des affaires de la société et sa représentation à Monsieur Ivo Kairis, prénommé, son mandat expirant à l'assemblée générale de 2012, lequel peut engager la société par sa signature individuelle.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparantes, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. Sur demande des mêmes comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Verelst, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 13 septembre 2007. Relation: ECH/2007/1065. - Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 17 septembre 2007.

H. Beck.

Référence de publication: 2007124798/201/562.

(070143847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2007.

Falcon Equity S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 970.775,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 118.769.

—
Extrait de la résolution écrite du 10 septembre 2007

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, les associés décident d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2007 comme suit:

Commissaire aux comptes:

KPMG AUDIT Sàrl, 31, allée Scheffer L-2520 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

FALCON EQUITY S.à r.l.

Signature

Gérant

Référence de publication: 2007124884/24/20.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2007, réf. LSO-CJ05419. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070144066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2007.

APW-Verwaltungs GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6688 Mertert, Port de Mertert.

R.C.S. Luxembourg B 113.274.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007124575/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2007, réf. LSO-CJ03783. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070143305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2007.

Cergraphold S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 49.272.

—
Dans le cadre de la réunion du Conseil d'Administration tenu en date du 18 septembre 2007 à 15.00 heures au siège social, il a été décidé:

Suite à la démission de Monsieur Fabrice Rota de sa fonction d'administrateur B, de coopter comme nouvel administrateur B, avec effet au 18 septembre 2007, Monsieur Luca Antognoni, né le 13 juillet 1978 à Fano, Italie, résidant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CERGRAFHOLD S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007124883/24/18.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2007, réf. LSO-CJ05396. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070144068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2007.

Marine Projects (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 84, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 54.441.

Auszug der Ausserordentliche Generalversammlung vom 11. Juli 2007

Die Versammlung hat einstimmig folgende Beschlüsse gefasst.

Erster Beschluss

Die Versammlung nimmt den Rücktritt des Herrn Johannes Güllekes als Verwaltungsratsmitglied an.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung ernennt Herrn Wolfgang Scholer, Speditionskaufmann, geboren in Trier (Deutschland), am 15. Dezember 1984, wohnhaft in D-54518 Sehlen, 1, Am Sonnenhügel (Deutschland) als neues Verwaltungsratsmitglied. Sein Mandat endet mit der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2013.

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung ermächtigt den Verwaltungsrat, Herrn Wolfgang Scholer als Delegierten des Verwaltungsrates zu ernennen.

Da somit die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Versammlung durch den Vorsitzenden geschlossen.

Sitzung des Verwaltungsrates

Im Anschluss an die vorstehende Generalversammlung hat sich der Verwaltungsrat der Gesellschaft MARINE PROJECTS (LUXEMBOURG) S.A. zusammen gefunden, der aus folgenden Mitgliedern besteht:

- Herr Hans Olinger, Geschäftsmann, wohnhaft in D-54346 Mehring, 19 A, Ganggarten (Deutschland);
- Herr Hermann Josef Scholer, Kaufmann, wohnhaft in D-54290 Trier, 59, Karl-Marx-Strasse (Deutschland);
- Herrn Wolfgang Scholer, Speditionskaufmann, wohnhaft in D-54518 Sehlen, 1, Am Sonnenhügel (Deutschland).

Alle Mitglieder des Verwaltungsrates sind hier anwesend oder vertreten und nehmen folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Der Verwaltungsrat beschliesst, nach Genehmigung der Generalversammlung der Aktionäre, Herrn Hans Olinger als Delegierten des Verwaltungsrates zu ernennen.

Zweiter Beschluss

Der Verwaltungsrat ernennt Herrn Wolfgang Scholer zum Verwaltungsratsvorsitzenden.

Gezeichnet: J. Scholer, H. Olinger, W. Scholer, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2007, Relation: LAC/2007/19563. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 25. September 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007125244/202/36.

(070143232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2007.

Edil International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 81.837.

A compter du 1^{er} septembre 2007, l'adresse professionnelle des administrateurs est modifiée comme suit:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg
- Monsieur Reno Maurizio Tonelli, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour avis

Signature

Référence de publication: 2007124539/534/19.

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2007, réf. LSO-CJ04311. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070143347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2007.

Lycaon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 16, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 54.602.

La société FINDI S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B107.315, nommée administrateur en date du 3 mai 2006, a désigné Madame Corinne Bitterlich, née le 2 juillet 1969 à Quierschied (Allemagne), conseiller juridique, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

La société LOUV S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 89.272, nommée administrateur en date du 16 septembre 2004, a désigné Monsieur Benoît Parmentier, né le 14 juin 1977 à Namur (Belgique), employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

La société MADAS S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B107.316, nommée administrateur en date du 3 mai 2006, a désigné Monsieur Alain Renard, né le 18 juillet 1963 à Liège (Belgique), employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

Luxembourg, le 10 septembre 2007.

LYCAON S.A.

FINDI S.à r.l. / MADAS S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

C. Bitterlich / A. Renard

Représentant permanent / Représentant permanent

Référence de publication: 2007125333/795/30.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2007, réf. LSO-CJ05716. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070144421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2007.

MidOcean Holdco (Bezier) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 110.168.

Résultant du contrat de transfert d'actions en date du 7 septembre 2005 les actionnaires de la société seront dorénavant les suivants:

- MidOcean PARTNERS L.P., avec adresse à Mary Street, PO Box 908 GT George Town, Grand Cayman, tenant 2.534 actions

- MidOcean PARTNERS II L.P., avec adresse à Mary Street, PO Box 908 GT George Town, Grand Cayman, tenant 2.488 actions

- HarbourVest INTERNATIONAL PRIVATE EQUITY PARTNERS IV DIRECT FUND L.P., avec adresse à HarbourVest PARTNERS, LLC, One Financial Center, 44th floor, Boston MA02111, USA, tenant 1.325 actions.

Luxembourg, le 10 octobre 2007.

R. Brekelmans.

Référence de publication: 2007125284/4726/18.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2007, réf. LSO-CJ03991. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070144551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2007.

Interflon Luxembourg SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3511 Dudelange, 53-55, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 123.554.

—
Assemblée Générale Extraordinaire du 1^{er} août 2007 à 15 H

La Société INTERFLON LUXEMBOURG SA a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée accepte la démission de Mme Gremillet épouse Laur Catherine, demeurant 1, rue de la Côte, F-57140 Norroy Le Veneur de son poste d'administrateur.

Deuxième résolution

L'Assemblée nomme Mr Crosson Stéphane, demeurant 14, rue des Roses, F-57140 Norroy Le Veneur au poste d'administrateur et qui terminera le mandat de l'administrateur démissionnaire.

Troisième résolution

L'Assemblée accepte la démission de Mr Laur Jean Pierre, demeurant 1, rue de la Côte, F-57140 Norroy Le Veneur de son poste d'administrateur.

Quatrième résolution

L'Assemblée nomme Mr D'Aversi René, demeurant 6, Domaine des Coteaux, F-57925 Distroff au poste d'administrateur et qui terminera le mandat de l'administrateur démissionnaire.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé la présente minute.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 1^{er} août 2007.

C. Albert / C. Simon / A. Bouleau

Président / Secrétaire / Scrutateur

Référence de publication: 2007125277/3139/29.

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2007, réf. LSO-CH04683. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070144695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2007.

Asset Restructuring, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 34.012.

—
Le bilan au 31 mai 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007124573/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2007, réf. LSO-CJ03824. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070143309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2007.

CORSAIR (Luxembourg) N°21 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 95.222.

—
Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale ordinaire du 10 octobre 2007

- Le mandat de l'administrateur, M. Rolf Caspers (dont l'adresse professionnelle est 2, boulevard Konrad Adenauer L-1115 Luxembourg) et du commissaire aux comptes, MAZARS S.A. (dont le siège social est 10A, rue Henri Schnadt L-2530 Luxembourg) sont renouvelés.

- Les mandats de l'administrateur et du commissaire aux comptes prendront fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012 statuant sur les comptes annuels de 2011.

Luxembourg, le 10 octobre 2007.

Pour le Conseil d'administration

Signature

Référence de publication: 2007124880/1463/18.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2007, réf. LSO-CJ05777. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070144075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2007.

Open Field S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 2, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 106.490.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui s'est tenue à Luxembourg en date du 1^{er} octobre 2007

L'assemblée décide:

De rayer l'administrateur avec effet immédiat:

Madame Christelle Maujean

De nommer comme nouvel administrateur jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en l'année 2009:

Monsieur Dominique Lo Sardo, 63, rue Jeanne d'Arc, F-57140 Plesnois

La résolution ayant été adoptée à l'unanimité, la totalité du capital étant représenté.

Luxembourg, le 9 octobre 2007.

Pour la société

FIDUCIAIRE SCHEIWEN - NICKELS & ASSOCIES S.à r.l.

Mandataire

Référence de publication: 2007124881/1132/21.

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2007, réf. LSO-CJ04943. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070144073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2007.

Phoenix A5 - Fritz-Erler-Strasse, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 108.716.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2007.

M. Weeden

Gérant

Référence de publication: 2007125015/710/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2007, réf. LSO-CJ05647. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070143691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2007.

Post Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 107.843.

Extrait des décisions prises lors de la réunion du conseil de gérance tenue le 17 septembre 2007

Première résolution

Le Conseil de Gérance décide de transférer le siège social de la société du 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg avec effet au 1^{er} octobre 2007.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Référence de publication: 2007124590/587/17.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007, réf. LSO-CJ00152. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070143785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2007.

Redwall Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 109.682.

—
Extrait des décisions prises lors de la réunion du conseil de gérance tenue le 17 septembre 2007

Première résolution

Le Conseil de Gérance décide de transférer le siège social de la société du 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg avec effet au 1^{er} octobre 2007.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Référence de publication: 2007124591/587/17.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007, réf. LSO-CJ00151. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070143786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2007.

Scandinavian Bullet S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 122.235.

—
In the year two thousand and seven, on the nineteenth day of September.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of SCANDINAVIAN BULLET S.à r.l. a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 6, rue Philippe II, Centre Rosenstiel, L-2340 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the «Company»), incorporated following a notarial deed enacted on 1st December 2006, published in the Mémorial C number 105 of 2 February 2007 and entered in the Company Register at Luxembourg, Section B, under the number B 122235. The articles of incorporation have been amended for the last time on 4 January 2007 following a notarial deed, not yet published in the Mémorial C.

The extraordinary general meeting is declared open at 06.35 p.m. with Mr Marc Loesch, lawyer, residing in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Mr Michael Jonas, lawyer, residing in Luxembourg.

The extraordinary general meeting elected as scrutineer Mr Cédric Bless, lawyer, residing in Luxembourg.

The board of the extraordinary general meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

(i) The agenda of the extraordinary general meeting is the following:

Agenda:

1. To amend the last paragraph of article 5 of the articles of incorporation which shall read as follows:

«In addition to the subscribed capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its partners, to make distributions to the partners (including at the liquidation of the Company), provided that any such redemption or such distributions out of share premium shall firstly benefit such shares on which the relevant share premium has originally been paid, to offset any net realised losses or to allocate funds to the legal reserve.»

2. To amend the second as well as the last paragraph of article 24 of the articles of incorporation which shall forthwith read as follows:

«Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidator(s) appointed by extraordinary general meeting of shareholders which will determine their powers and their compensation.

After the payment of all debts and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed to the holders of the shares as follows: after repayment of each shareholders' capital contribution (including any share premium paid), the net liquidation proceeds will be apportioned between the shareholders in proportion to their aggregate contributions to the Company to subscribe for the shares held by them (including any share premium paid).»

3. To change the financial year of the Company.

4. To amend article 21 of the articles of incorporation of the Company to reflect the change of the financial year of the Company.

5. Miscellaneous.

(ii) The shareholders present, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the extraordinary general meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) The proxies of the represented shareholders, initialled *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

(iv) The whole corporate capital being represented at the present extraordinary general meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this extraordinary general meeting, no convening notices were necessary.

(v) The present extraordinary general meeting is then regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

For the sole purpose of rectifying a previous omission, the extraordinary general meeting resolved, after deliberation, unanimously to take the following resolutions:

First resolution

The extraordinary general meeting resolved to amend the last paragraph of article 5 of the articles of incorporation which shall read as follows:

«In addition to the subscribed capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to make distributions to the shareholders (including at the liquidation of the Company), provided that any such redemption or such distributions out of share premium shall firstly benefit such shares on which the relevant share premium has originally been paid, to offset any net realised losses or to allocate funds to the legal reserve.»

Second resolution

The extraordinary general meeting resolved to amend the second as well as the last paragraph of article 24 of the articles of incorporation which shall forthwith read as follows:

«Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidator(s) appointed by the extraordinary general meeting of shareholders which will determine their powers and their compensation.

After the payment of all debts and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed to the holders of the shares as follows: after repayment of each shareholders' capital contribution (including any share premium paid), the net liquidation proceeds will be apportioned between the shareholders in proportion to their aggregate contributions to the Company to subscribe for the shares held by them (including any share premium paid).»

Third resolution

The extraordinary general meeting resolved to change the financial year of the Company so that it shall forthwith begin on the first (1st) day of January and end on the thirty-first (31st) day of December of the same year.

The extraordinary general meeting further resolved that the current financial year shall end on thirty-first (31st) December 2007.

Fourth resolution

The extraordinary general meeting resolved to amend article 21 of the articles of incorporation of the Company which shall from now on read as follows:

« **Art. 21. Financial Year.** The Company's financial year starts on the first (1st) of January and ends the thirty-first (31st) of December of the same year.»

There being no other business, the extraordinary general meeting was adjourned at 06.50 p.m.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, said persons signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-neuf septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société SCANDINAVIAN BULLET S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, avec siège social à 6, rue Philippe II, Centre Rosenstiel, L-2340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (la «Société»), constituée suivant acte notarié du 1^{er} décembre 2006, publié au Mémorial C numéro 105 du 2 février 2007, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro B 122.235. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié reçu en date du 4 janvier 2007, non encore publié au Mémorial C.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 18.35 heures sous la présidence de Monsieur Marc Loesch, avocat, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Michael Jonas, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée générale extraordinaire choisit comme scrutateur Monsieur Cédric Bless, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

(i) La présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Modification du dernier paragraphe de l'article 5 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«En plus du capital social souscrit, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes d'émission payées sur une ou plusieurs actions en sus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat par la Société des actions des associés, pour effectuer des distributions aux associés (y compris lors de la liquidation de la Société), sous réserve qu'un tel rachat ou qu'une telle distribution prélevés sur la prime d'émission bénéficie en priorité aux actions sur lesquelles la prime d'émission en question a été payée à l'origine, pour compenser des pertes nettes réalisées ou pour allouer des fonds à la réserve légale.»

2. Modification du deuxième ainsi que le dernier paragraphe de l'article 24 des statuts qui auront dorénavant la teneur suivante:

«Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale extraordinaire des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net sera réparti entre tous les associés de la manière suivante: après le remboursement de la contribution de chaque associé au capital (y compris les primes d'émission payées), le produit net de la liquidation sera réparti entre les associés à proportion des contributions cumulées à la Société pour souscrire aux actions qu'ils détiennent (comprenant toute prime d'émission payée).»

3. Modification de l'année sociale.

4. Modification de l'article 21 des statuts de la Société afin de refléter la modification de l'année sociale.

5. Divers.

(ii) Les associés présents, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

(iv) L'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée générale extraordinaire, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

(v) La présente assemblée générale extraordinaire est ainsi régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Dans le seul but de rectifier une omission l'assemblée générale extraordinaire, après avoir délibéré, a alors pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire a décidé de modifier le dernier paragraphe de l'article 5 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«En plus du capital social souscrit, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes d'émission payées sur une ou plusieurs actions en sus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat par la Société des actions des associés, pour effectuer des distributions aux associés (y compris lors de la liquidation de la Société), sous réserve qu'un tel rachat ou qu'une telle distribution prélevés sur la prime d'émission bénéficie en priorité aux actions sur lesquelles la prime d'émission en question a été payée à l'origine, pour compenser des pertes nettes réalisées ou pour allouer des fonds à la réserve légale.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire a décidé de modifier le deuxième ainsi que le dernier paragraphe de l'article 24 des statuts qui auront dorénavant la teneur suivante:

«Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale extraordinaire des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net est réparti entre tous les associés de la manière suivante: après le remboursement de la contribution de chaque associé au capital (y compris les primes d'émission payées), le produit net de la liquidation sera repartitionné entre les associés en proportion de leur participation à la Société de souscrire pour les actions détenues par eux (comprenant toute prime d'émission payée).»

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire a décidé de modifier l'année sociale de la Société de telle façon à ce qu'elle débute le premier (1^{er}) jour de janvier et s'achève le trente et unième (31) jour de décembre de la même année.

L'assemblée générale extraordinaire a en outre décidé que l'année sociale en cours s'achèvera le trente et un (31) décembre 2007.

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire a décidé de modifier l'article 21 des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 21. Année sociale.** L'année sociale commence le premier (1^{er}) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de la même année.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 18.50 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Loesch, M. Jonas, C. Bless, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 24 septembre 2007. Relation: EAC/2007/11458. — Reçu 12 euros.

Le Releveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 15 octobre 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007124197/239/182.

(070142736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2007.

Village Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 107.687.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007124239/799/13.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2007, réf. LSO-CJ05212. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070142577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2007.

S.A. Close, Société Anonyme.

Siège social: L-8437 Steinfort, rue de Koerich, ZA Kaercherwee.

R.C.S. Luxembourg B 35.335.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007124236/507/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2007, réf. LSO-CJ05758. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070142621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2007.

GCE Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 93.012.

In the year two thousand and seven, on the nineteenth day of September.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of GCE LUXCO S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 6, rue Philippe II, Centre Rosenstiel, L-2340 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the «Company»), incorporated following a notarial deed enacted on 6 March 2003, published in the Mémorial C number 514 of 13 May 2003 and entered in the Company Register at Luxembourg, Section B, under the number B 93012. The Company was put into liquidation by an extraordinary general meeting of shareholders pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 11 February 2005 published in the Memorial C number 758 of 29 July 2005.

The extraordinary general meeting is declared open at 05.50 p.m. with Mr Marc Loesch, lawyer, residing in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Mr Michael Jonas, lawyer, residing in Luxembourg.

The extraordinary general meeting elected as scrutineer Mr Cédric Bless, lawyer, residing in Luxembourg.

The board of the extraordinary general meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

(i) The agenda of the extraordinary general meeting is the following:

Agenda:

1. To amend the last paragraph of article 6 of the articles of association which shall read as follows:

«In addition to the subscribed capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to make distributions to the shareholders (including at the liquidation of the Company), provided that any such redemption or such distributions out of share premium shall firstly benefit such shares on which the relevant share premium has originally been paid, to offset any net realised losses or to allocate funds to the legal reserve.»

2. To amend the whole article 18 of the articles of association which shall forthwith read as follows:

«Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidator(s) appointed by the extraordinary general meeting of shareholders which will determine their powers and their compensation.

After the payment of all debts and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed to the holders of the shares as follows: after repayment of each shareholders' capital contribution (including any share premium paid), the net liquidation proceeds will be apportioned between the shareholders in proportion to their aggregate contributions to the Company to subscribe for the shares held by them (including any share premium paid).»

3. Miscellaneous.

(ii) The shareholders present, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the extraordinary general meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) The proxies of the represented shareholders, initialled *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

(iv) The whole corporate capital being represented at the present extraordinary general meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this extraordinary general meeting, no convening notices were necessary.

(v) The present extraordinary general meeting is then regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

For the sole purpose of rectifying a previous omission, the extraordinary general meeting resolved, after deliberation, unanimously to take the following resolutions:

First resolution

The extraordinary general meeting resolved to amend the last paragraph of article 6 of the articles of association which shall read as follows:

«In addition to the subscribed capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to make distributions to the shareholders (including at the liquidation of the Company), provided that any such redemption or such distributions out of share premium shall firstly benefit such shares on which the relevant share premium has originally been paid, to offset any net realised losses or to allocate funds to the legal reserve.»

Second resolution

The extraordinary general meeting resolved to amend the whole article 18 of the articles of association which shall forthwith read as follows:

«Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidator(s) appointed by the extraordinary general meeting of shareholders which will determine their powers and their compensation.

After the payment of all debts and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed to the holders of the shares as follows: after repayment of each shareholders' capital contribution (including any share premium paid), the net liquidation proceeds will be apportioned between the shareholders in proportion to their aggregate contributions to the Company to subscribe for the shares held by them (including any share premium paid).»

There being no other business, the extraordinary general meeting was adjourned at 06.05 p.m.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, said persons signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-neuf septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société GCE LUXCO S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, avec siège social à 6, rue Philippe II, Centre Rosenstiel, L-2340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (la «Société»), constituée suivant acte notarié du 6 mars 2003, publié au Mémorial C numéro 514 du 13 mai 2003, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro B 93.012. La société a été mise en liquidation par une assemblée générale extraordinaire suivant acte du notaire soussigné, reçu en date du 11 février 2005, publié au Mémorial C 758 du 29 juillet 2005.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 17.50 heures sous la présidence de Monsieur Marc Loesch, avocat, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Michael Jonas, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée générale extraordinaire choisit comme scrutateur Monsieur Cédric Bless, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

(i) La présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Modification du dernier paragraphe de l'article 6 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«En plus du capital social souscrit, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes d'émission payées sur une ou plusieurs actions en sus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement, en cas de rachat par la Société des actions des associés, pour effectuer des distributions aux associés (y compris lors de la liquidation de la Société), sous réserve qu'un tel rachat ou qu'une telle distribution prélevés sur la prime d'émission bénéficie en priorité aux actions sur lesquelles la prime d'émission en question a été payée à l'origine, pour compenser des pertes nettes réalisées ou pour allouer des fonds à la réserve légale.»

2. Modification de l'intégralité de l'article 18 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale extraordinaire générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net sera réparti entre tous les associés de la manière suivante: après le remboursement de la contribution de chaque associé au capital (y compris les primes d'émission payées), le produit net de la liquidation sera réparti entre les associés à proportion des contributions cumulées à la Société pour souscrire aux actions qu'ils détiennent (comprenant toute prime d'émission payée).»

3. Divers.

(ii) Les associés présents, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

(iv) L'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée générale extraordinaire, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

(v) La présente assemblée générale extraordinaire est ainsi régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Dans le seul but de rectifier une omission l'assemblée générale extraordinaire, après avoir délibéré, a alors pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire a décidé de modifier le dernier paragraphe de l'article 6 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«En plus du capital social souscrit, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes d'émission payées sur une ou plusieurs actions en sus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat par la Société des actions des associés, pour effectuer des distributions aux associés (y compris lors de la liquidation de la Société), sous réserve qu'un tel rachat ou qu'une telle distribution prélevés sur la prime d'émission bénéficie en priorité aux actions sur lesquelles la prime d'émission en question a été payée à l'origine, pour compenser des pertes nettes réalisées ou pour allouer des fonds à la réserve légale.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire a décidé de modifier l'intégralité de l'article 18 des statuts qui aura la teneur suivante:

«Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale extraordinaire des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net est réparti entre tous les associés de la manière suivante: après le remboursement de la contribution de chaque associé au capital (y compris les primes d'émission payées), le produit net de la liquidation sera reparti entre les associés en proportion de leur participation à la Société de souscrire pour les actions détenues par eux (comprenant toute prime d'émission payée).»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 18.05 heures.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande des même comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Loesch, M. Jonas, C. Bless, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 24 septembre 2007. Relation: EAC/2007/11455. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 12 octobre 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007124208/239/155.

(070142754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2007.

GER LOG 5 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 113.079.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2007.

G. Lecuit

Notaire

Référence de publication: 2007124154/220/12.

(070142874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2007.

Grosvenor French Retail Feeder Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 123.008.

RECTIFICATIF

In the year two thousand and seven, on the twenty-fourth day of September,

Before Maître Joseph Elvinger, notary public, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

- (1) KUNTIEN ELÄKEVAKEETUS, with registered office at Unioninkatu 43; PO Box 425 FIN-00101 Helsinki, Finland;
- (2) VALTION ELÄKERAHASTO, with registered office at Unioninkatu 13, FIN-00130 Helsinki, Finland;
- (3) VERSORGUNGSWERKES DER ZAHNÄRZTKAMMER NORDRHEIN, with registered office at Am Seestern 8, 40547 Düsseldorf, Germany;
- (4) GFM CE S.A., a limited liability company (société anonyme) incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 101.245;

Referred to hereafter as the «Shareholders»,

Represented by Judit Stern, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal, which copies annexed at the deed dated December 14th, 2006, initialled *ne varietur* by the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearer has required the undersigned notary to enact the following:

1.- The Company has been incorporated pursuant to a deed dated 14 December 2006, drawn up by the notary Maître Joseph Elvinger pre-named, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 197 dated 16 February 2007 (page 9410) (the «Mémorial»).

2.- It results from later verifications that a clerical error occurred in the French version of Article 22.1 of the Articles of Association of the Company (the «Articles»), which sets the duration of the business year of the Company.

As a matter of fact, before the rectification, further to the Written Resolutions, the French version of article 22.1 of the Articles read as follows:

«L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour de décembre de chaque année, sauf pour la première année sociale qui commence au jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2006.»

After the rectification, which shall have retroactive effect as of 14 December 2006, article 22.1 of the Articles, which has to be amended accordingly, shall now read as follows:

«L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour de décembre de chaque année, sauf pour la première année sociale qui commence au jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2007.»

«31 décembre 2006» being replaced by «31 décembre 2007».

The present deed is to be filed with the Luxembourg Registre de commerce et des sociétés and published in the Mémorial.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-quatre septembre,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg soussigné.

Ont comparu:

- (1) KUNTIEN ELÄKEVAKEETUS, ayant son siège social à Unioninkatu 43, PO Box 425 FIN-00101 Helsinki, Finlande;
- (2) VALTION ELÄKERAHASTO, ayant son siège social à Unioninkatu 13, FIN-00130 Helsinki, Finlande;
- (3) VERSORGUNGSWERKES DER ZAHNÄRZTKAMMER NORDRHEIN, ayant son siège social à Am Seestern 8, 40547 Düsseldorf, Allemagne;
- (4) GFM CE S.A., une société anonyme ayant son siège social au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg), immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 101.245;

Par la suite nommés: les «Actionnaires».

Représentés par Judit Stern, avocate, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu de procurations données sous seing privé; lesquelles procurations en copies annexées à l'acte du 14 décembre 2006, resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Le comparant a requis du notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

1.- La Société a été constituée par un acte du 14 décembre 2006, instrumenté par le notaire Maître Joseph Elvinger précité, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 16 février 2007, numéro 197, page 9410 (le «Mémorial»).

2.- Il résulte de vérifications ultérieures qu'il y a eu une erreur matérielle lors de la rédaction de la version française de l'article 22.1 des statuts de la Société (les «Statuts»), qui fixe la durée de l'année sociale de la Société.

Avant la rectification présente, la version française de l'article 22.1 des Statuts de l'Assemblée Générale Extraordinaire avait la teneur suivante:

«L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour de décembre de chaque année, sauf pour la première année sociale qui commence au jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2006.»

Après la rectification, devant avoir effet rétroactif au 14 décembre 2006, la version française de l'article 22.1 des Statuts, qui devra être modifié en conséquence, aura désormais la teneur suivante:

«L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour de décembre de chaque année, sauf pour la première année sociale qui commence au jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2007.»

«31 décembre 2006» étant remplacé par «31 décembre 2007».

Le présent acte devra être enregistré auprès du Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg et publié au Mémorial.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la requête du comparant, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française, à la demande du comparant, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la réunion est terminée.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu par son nom, prénom, son état civil et son domicile, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Stern, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2007, Relation: LAC/2007/28059. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007124196/211/93.

(070142734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2007.

Tasku Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 41.285.

Die Bilanz zum 31. Dezember 2006 wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zur Veröffentlichung im Luxemburger Amtsblatt.

Luxembourg, den 9. Oktober 2007.

Unterschrift

Der Liquidator

Référence de publication: 2007125141/535/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2007, réf. LSO-CJ04830. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070143428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2007.

Pai Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 66.839.

Les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2006 et le rapport du réviseur d'entreprises y relatif ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007125043/6312/13.

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2007, réf. LSO-CJ04398. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070143466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2007.

Industrial Partnership, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 73.500.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007124571/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2007, réf. LSO-CJ04728. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070143311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2007.

Fininc Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 74, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 92.076.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2007.

Signatures.

Référence de publication: 2007124380/2163/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2007, réf. LSO-CJ05641. - Reçu 97 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070142789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2007.

Mentor S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 24.127.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007124243/799/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2007, réf. LSO-CJ05205. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070142580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2007.

Tomkins Investments Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 100.000,00.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 23-25, rue Notre-Dame.
R.C.S. Luxembourg B 115.563.

In the year two thousand and seven, on the second of October.
Before US Maître Joseph Elvinger, notary, residing at Luxembourg.

There appeared:

TOMKINS AMERICAN INVESTMENTS S.à r.l., a private limited liability company having its registered office at 23-25 rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company under number B 86.645, here represented by Mr Olivier Ferres, employee, with professional address at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on October 1, 2007.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company existing in Luxembourg under the name of TOMKINS INVESTMENTS COMPANY S.à r.l., (the «Company»), with registered office at 23-25, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, inscribed at the Luxembourg Trade and Company Register under number B 115.563, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on March 9, 2006, published in the Mémorial C n° 1125 of June 24, 2006 and whose articles have last been amended pursuant to a deed of the undersigned notary of September 26, 2007, not yet published in the Mémorial C.

II. The sole shareholder resolved to:

1) Change the Company's accounting year-end to the second of October of each year, the accounting year having started on the thirtieth of September 2007 closing on the second of October 2007.

2) Restate article 15 of the Company's articles of association pursuant to the above change of accounting year-end which is amended and shall henceforth read as follows:

« **Art. 15.** The Company's financial year starts on the third of October of each year and ends on the second of October of the subsequent year».

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the presently stated change of accounting year end are estimated at seven hundred and fifty Euro (€ 750.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le deux octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

TOMKINS AMERICAN INVESTMENTS S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 23-25 rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 86.645,

ici représentée par Monsieur Olivier Ferres, employé privé, avec adresse professionnelle au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de TOMKINS INVESTMENTS COMPANY S.à r.l. (la «Société») ayant son siège social au 23-25, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.563, constituée suivant acte reçu par le notaire soussignée, en date du 9 mars 2006, publié au Mémorial C n^o 1225 du 24 juin 2006, et dont les statuts furent modifiés en dernier lieu suivant acte du notaire soussigné en date du 26 septembre 2007, non encore publié au Mémorial C.

II. L'associé unique décide de:

1. Changer la fin de l'exercice social de la Société au deux octobre de chaque année, l'exercice social ayant commencé le trente septembre 2007 clôturera le deux octobre 2007.

2. En conséquence de ce changement de la fin de l'exercice social, l'article 15 des statuts de la Société est modifié comme suit:

« **Art. 15.** L'exercice social de la Société commence le trois octobre de chaque année et se termine le deux octobre de l'année suivante».

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de sept cent cinquante Euros (€ 750,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: O. Ferres, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2007. Relation: LAC/2007/29876. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007125618/211/84.

(070144431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2007.

Vexus Développement SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3511 Dudelange, 53-55, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 110.795.

—
Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 septembre 2007 à 15h

La Société VEXUS DEVELOPPEMENT SA a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée accepte la démission de Mr Amaney Ange Akese, demeurant 10, rue Laurent Bassat, F-91080 Courcouronnes de son poste d'administrateur.

125318

Deuxième résolution

L'Assemblée nomme Mr Dieudonné René Randriamifidy, demeurant 2, rue de Liard F-67700 Saverne, au poste d'administrateur et qui terminera le mandat de l'administrateur démissionnaire.

Troisième résolution

L'Assemblée accepte la démission de Mr Amaney Ange Akese, demeurant 10, rue Laurent Bassat, F-91080 Courcouronnes de son poste d'administrateur délégué.

Quatrième résolution

L'Assemblée nomme Mr Dieudonné René Randriamifidy, demeurant 2, rue de Liard F-67700 Saverne, au poste d'administrateur délégué et qui terminera le mandat de l'administrateur délégué démissionnaire.

Cinquième résolution

L'Assemblée accepte la démission de la société GL CONSULTING SA, représentée par son administrateur délégué, Mr Jean Greff, avec siège social à L-53-55, rue de la Libération, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 84.282, de son poste d'administrateur.

Sixième résolution

L'Assemblée nomme Mr Rivo Luc Randriamifidy, demeurant 34, rue de Sultz, F-67100 Strasbourg, au poste d'administrateur et qui terminera le mandat de l'administrateur démissionnaire.

Septième résolution

L'Assemblée accepte la démission de la société CONSULTING & LOGISTICS MARKETING NETWORK SA, représentée par son administrateur délégué, Mr Stéphane Clémence, avec siège social à L-53-55, rue de la Libération, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 98.192, de son poste d'administrateur.

Huitième résolution

L'Assemblée nomme Mr Jean Louis Meyer, demeurant 18, rue de L'Eglise, F-67610 La Wantzenau au poste d'administrateur et qui terminera le mandat de l'administrateur démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé la présente minute.

Dudelange, le 20 septembre 2007.

R. Randriamifidy / C. Simon / A. Bouleau

Président / Secrétaire / Scrutateur

Référence de publication: 2007125358/3139/43.

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2007, réf. LSO-CI09730. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070144713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2007.

Newcoop S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 2, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 69.280.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Biel

Notaire

Référence de publication: 2007125200/203/11.

(070144038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2007.

RP II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 123.737.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Junglinster, den 16. Oktober 2007.

Für die Gesellschaft

J. Seckler

Notar

Référence de publication: 2007125194/231/13.

(070144022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2007.

GEM, Société Anonyme.

Siège social: L-8088 Bertrange, 9, Domaine des Ormilles.

R.C.S. Luxembourg B 112.415.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MONTEREY AUDIT SÀRL

Signature

Référence de publication: 2007125056/784/13.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2007, réf. LSO-CJ00706. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070143615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2007.

Ariel Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 19.271.

Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale annuelle des actionnaires en date du 21 septembre 2007

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont renouvelés jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale statutaire prévue en 2008, à savoir:

1. Administrateurs:

1.1. Mary Reffin, 18 Stonehill Court, LE8 9EN Great Glen, Leicester, Royaume-Uni,

1.2. Cyril Kenneth Edwards, 3 The Limes, Thorpe, Langdon, Market Harborough, Royaume Uni,

1.3. Derek Edward Humphreys, 7 Broxfield Road, Oadby, Leicester LE2 5WJ, Royaume Uni.

2. Commissaire aux comptes:

2.1. FIDUCIAIRE NATIONALE, 2 rue de l'Avenir, L-1147 Luxembourg.

Luxembourg, le 10 octobre 2007.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007123963/631/23.

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2007, réf. LSO-CJ03308. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070142904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2007.

Saint-James Finance, Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 95.439.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg le 10 septembre 2007 à 9 heures

Il résulte dudit procès-verbal que Monsieur Oriol Mestre a démissionné de sa fonction d'administrateur et d'administrateur délégué avec effet immédiat.

Monsieur Gabriel Jean, juriste, demeurant professionnellement au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, a été nommé comme nouvel administrateur et terminera le mandat de son prédécesseur.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal du conseil d'administration tenu à Luxembourg
en date du 10 septembre 2007 à 10 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que la gestion journalière de la société a été déléguée à Monsieur Gabriel Jean, juriste, demeurant professionnellement au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange.

En qualité d'administrateur délégué, Monsieur Gabriel Jean aura le pouvoir d'engager la Société par sa seule signature dans le cadre des actes de gestion journalière.

Luxembourg, le 10 septembre 2007.

Pour SAINT-JAMES FINANCE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007123962/768/24.

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2007, réf. LSO-CI09788. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070142907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2007.

Access Self-Storage Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 64.741.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social en date du 28 septembre 2007

L'Assemblée Générale a décidé de renouveler les mandats des administrateurs suivants:

- Thierry Fleming, ayant son adresse professionnelle au 33, rue des Merisiers, L-8253 Mamer;
- Andrew de la Haye, ayant son adresse professionnelle à Links Estate, La Rue a Don, Grouville Jersey, Channel Islands;
- Jonathan Michael Scott Warren, ayant son adresse professionnelle à Thomas Edge House, Tunnell Street, St Helier, Jersey JE2 4LU

et du Commissaire:

BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE, établie et ayant son siège social au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-71.178

jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de la société au 31 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2007.

MERCURIA SERVICES

Un mandataire

Signature

Référence de publication: 2007123965/1005/24.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2007, réf. LSO-CJ03976. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070142910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2007.

Cowen Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 76.808.

Je vous informe par la présente de ma démission en tant qu'Administrateur de votre société, avec effet immédiat.

Le 8 octobre 2007.

Michael Ernzerhof.

Référence de publication: 2007123996/4185/11.

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2007, réf. LSO-CJ03288. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070143145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2007.

Weisen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3898 Foetz, 11, rue du Brill.
R.C.S. Luxembourg B 14.583.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu à 8001 Strassen, rue du Cimetière, BP 2, le 20 juin 2007

Le mandat d'administrateur-délégué de Monsieur Segantini, 84 rue de l'Espérance 6061- Montignies S/Sambre, *. Ueberschlag, est renouvelé jusqu'à l'échéance de son mandat d'administrateur, soit à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de juin 2009.

Le Conseil d'administration est constitué comme suit:

- Monsieur Adrien Segantini, Administrateur-délégué dont le mandat d'administrateur viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2009 et le mandat d'administrateur-délégué à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2009.

- Monsieur Vincent Descours, Administrateur, dont le mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2009.

- Monsieur Louis Martin, Administrateur, dont le mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2009.

Le 20 juin 2007.

Pour extrait conforme

A. Segantini

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2007123968/1382/25.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2007, réf. LSO-CH02213. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070142678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2007.

AC International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.
R.C.S. Luxembourg B 50.384.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 29 juin 2007, tenue au siège de la société

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 29 juin 2007 les résolutions suivantes:

Quatrième résolution

L'assemblée décide de porter le nombre des administrateurs à six et décide de nommer comme nouvel administrateur la personne suivante:

- Monsieur Pascal Van Acker, Directeur de l'agence d'urbanisme de Béthune, né le 17 mars 1954 à Roubaix (France), demeurant professionnellement à F-62400 Béthune, Centre Jean Monnet, avenue de Paris.

La durée du mandat de l'administrateur nouvellement nommé est fixée à cinq ans et se terminera lors de l'assemblée générale ordinaire de 2012.

Cinquième résolution

Le mandat d'administrateur de Monsieur Christophe Masuccio et le mandat de commissaire aux comptes de la FIDUCIAIRE DU KIEM Sàrl étant échus, l'assemblée décide de les renouveler pour une durée de cinq ans, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire de 2012.

FIDUCIAIRE DU KIEM S.A.R.L.

Signature

Référence de publication: 2007123984/1429/24.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2007, réf. LSO-CI04743. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070142958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2007.

Cowen Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 76.808.

Nous vous informons par la présente de notre démission en tant que commissaire aux comptes de votre société, avec effet immédiate.

Le 8 octobre 2007.
INVEST CONTROL SARL
E. Wirtz
Gérant

Référence de publication: 2007123993/4185/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2007, réf. LSO-CJ03283. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070143142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2007.

Seaside S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 79.043.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg, le 30 juillet 2007*

La démission de Madame Romaine Scheifer-Gillen de son poste d'administrateur est acceptée.

Monsieur Régis Donati, expert-comptable, né le 19 décembre 1965 à Briey (France), domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur de la société. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Pour extrait sincère et conforme
SEASIDE S.A.

R. Reggiori / R. Donati
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007124029/545/19.

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2007, réf. LSO-CJ04934. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070143040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2007.

Aurora Private Equity S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 85.432.

—
Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2007.
Pour AURORA PRIVATE EQUITY S.C.A.

AURORA PRIVATE EQUITY MANAGEMENT COMPANY S.A.
Signature

Référence de publication: 2007124024/1142/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2007, réf. LSO-CJ03498. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070143055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2007.

Apex Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 21.516.960,00.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 110.956.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de la société tenue le 31 juillet 2007, que:

- Les mandats des gérants de Monsieur Donald Ratcliff, comptable, ayant son adresse professionnelle au 1700 Lincoln Street, Suite 3050, Denver, 80203 Colorado, Etats-Unis d'Amérique et de Monsieur Gerald Malys, comptable, ayant son adresse professionnelle au 1700 Lincoln Street, Suite 3050, Denver, 80203 Colorado, Etats-Unis d'Amérique ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice au 31 décembre 2007.

Luxembourg le 11 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007124020/751/20.

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2007, réf. LSO-CI06911. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070143015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2007.

Centre de Remorquage & Locations Automobiles S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7513 Mersch, 8, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 76.783.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Le gérant

Référence de publication: 2007124893/1019/13.

Enregistré à Diekirch, le 15 octobre 2007, réf. DSO-CJ00114. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070143438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2007.

Larven S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 67.735.

In the year two thousand and seven, on the twelfth of June.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the Company established in Luxembourg under the denomination of LARVEN S.A., R.C.S. Luxembourg B 67.735, having its registered office in Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg, dated December 16, 1998, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N ° 161 of March 11, 1999.

The Articles of Incorporation have been amended pursuant to a deed under private seal dated November 23, 2001, of which an extract has been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N ° 526 of April 4, 2002.

The meeting begins at 10.30 Mrs Anne-Sophie Baranski, private employee, with professional address at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, being in the Chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting, Ms Carine Godfurnon, private employee, with professional address at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer, Mr Franck Jacoby, private employee, with professional address at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

The Chairman then states that:

I. It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that the one thousand two hundred and fifty (1,250) shares without par value, representing the total corporate capital of thirty thousand nine hundred and eighty-six euro sixty-nine cent (30,986.69) are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, without prior notice, all the shareholders represented at the meeting having agreed to meet after examination of the agenda.

The attendance list, signed by the shareholders all represented at the meeting and the members of the Bureau, shall remain attached to the present deed together with the proxies and shall be filed at the same time with the registration authorities.

II. The agenda of the meeting is worded as follows:

1. Adaptation of the Articles of Association of the Company according to the amendment dated August 25th, 2006 of the Commercial Law of August 10th, 1915 and modification of the articles 6, 7, 8, 9, 10 and 11 of the Articles of Association of the Company.

2. Miscellaneous.

After approval of the statement of the Chairman and after having verified that it was regularly constituted, the meeting passes, after deliberation, the following resolution by unanimous vote:

Resolution

The Articles of Association of the Company are adapted according to the amendment dated August 25th, 2006 of the Commercial Law of August 10th, 1915.

As a consequence articles 6, 7, 8, 9, 10 and 11 of the Articles of Association of the Company are amended and shall henceforth read as follows:

« **Art. 6.** The corporation is managed by a Board of Directors composed of at least three members, either shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of shareholders.

However, if the Company is incorporated by one single shareholder or if it is noted at a shareholders' meeting that all the shares issued by the Company are held by one single shareholder, the Company may be managed by one single director until the first annual shareholders' meeting following the moment where the Company has noted that its shares are held by more than one shareholder.»

« **Art. 7.** In case of more than one director, the Board of Directors elects from among its members a chairman. The Board of Directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.»

« **Art. 8.** The Board of Directors or the single Director, according the case, is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors or the single director. The Board of Directors or the single director may pay interim dividends in compliance with the legal requirements.»

« **Art. 9.** In case of more than one director, the corporation will be bound in any circumstances by the joint signatures of two directors, unless special decisions have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the Board of Directors pursuant to article 10 of the present articles of association.

In case of one single director, the corporation is bound by its sole signature.»

« **Art. 10.** In case of more than one director, the Board of Directors may delegate its power to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.»

It may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, either shareholders or not.»

« **Art. 11.** Any litigations involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the Board of Directors, represented by its chairman, by the director delegated for this purpose, or by the single director.»

Nothing else being on the agenda and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed at

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergencies between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the persons appearing, said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le douze juin.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de LARVEN S.A., R.C.S. Luxembourg B 67.735, ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 décembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N ° 161 du 11 mars 1999.

Les statuts de ladite société ont été modifiés par un acte sous seing privé en date du 23 novembre 2001, dont un extrait a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N ° 526 du 4 avril 2002

La séance est ouverte à 10.30 heures sous la présidence de Madame Anne-Sophie Baranski, employée privée, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Carine Godfurnon, employée privée, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Franck Jacoby, employée privée, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert.

Madame la Présidente expose ensuite:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale, constituant l'intégralité du capital social de trente mille neuf cent quatre-vingt-six mille euros soixante-neuf cents (30.986,69) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les actionnaires représentés ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires tous représentés et des membres du bureau restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Adaptation des statuts de la Société suite à la modification datée du 25 août 2006 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 et modification des articles 6, 7, 8, 9, 10 et 11 des statuts de la Société.

2. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame la Présidente et, après s'être reconnue régulièrement constituée, aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution

Les statuts de la Société sont adaptés suite à la modification datée du 25 août 2006 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915.

En conséquence les articles 6, 7, 8, 9, 10 et 11 des statuts de la Société sont modifiés et auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** La Société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires qui peut les révoquer à tout moment.

Le nombre des administrateurs, la durée de leur mandat et leur rémunération seront fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Cependant, si la société est constituée par un actionnaire unique ou s'il est constaté à une assemblée générale des actionnaires que toutes les actions de la Société sont détenues par un actionnaire unique, la société peut être administrée par un administrateur unique jusqu'à la première assemblée générale annuelle suivant le moment où il a été remarqué par la société que ses actions étaient détenues par plus d'un actionnaire.»

« **Art. 7.** En cas de pluralité des administrateurs, le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. Le conseil d'administration sera convoqué par le président, aussi souvent que les intérêts de la société le requièrent. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.»

« **Art. 8.** Le conseil d'administration ou l'Administrateur unique, selon le cas, a les pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes d'administration et de disposition en conformité avec l'objet social.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont autorisés à payer des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.»

« **Art. 9.** En cas de pluralité des administrateurs, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des présents statuts.

En cas d'administrateur unique, la société est engagée par sa seule signature.»

« **Art. 10.** En cas de pluralité des administrateurs, le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, qui peuvent être nommés administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la gestion de toutes affaires de la société ou d'un département spécial à un ou plusieurs directeurs et conférer des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs mandataires, choisis parmi ses membres ou non, actionnaires ou non.»

« **Art. 11.** Tous procès impliquant la société tant en demandant qu'en défendant seront traités au nom de la société par le conseil d'administration, représenté par son président, par un administrateur délégué à cet effet ou par l'administrateur unique.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 11 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: A-S. Baranski, C. Godfurnon, F. Jacoby, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2007, LAC/2007/13129. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007125261/5770/156.

(070144564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2007.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 57.321.

Extrait de résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 7 mai 2007

Les actionnaires de la société réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège social, le 7 mai 2007, ont décidé, à l'unanimité, de prendre la résolution suivante:

- la démission de Mademoiselle Sandra Krings, expert-comptable, et de Monsieur Max Galowich, juriste, demeurant tous les deux professionnellement à L-2530 Luxembourg 4, rue Henri Schnadt est acceptée avec effet immédiat.

Luxembourg, le 7 mai 2007.

Pour extrait conforme

Signatures

Référence de publication: 2007124887/503/17.

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2007, réf. LSO-CJ04882. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070144057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2007.

J. Safra I.P. Holding Co., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 98.071.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg le 4 septembre 2007 à 16:00 heures

Il résulte dudit procès-verbal que:

- La révocation de M. Sergio Penchas, né le 13 septembre 1972 à São Paulo, SP, Brésil, avec adresse professionnelle au 2100 Av. Paulista, São Paulo, SP, Brésil, en tant qu'Administrateur de catégorie B de la Société, est acceptée avec effet immédiat.

- La révocation de M. Jayme Srur, né le 28 juillet 1971 à São Paulo, SP, Brésil, avec adresse professionnelle au 2100 Av. Paulista, São Paulo, SP, Brésil, en tant qu'Administrateur de catégorie B de la Société, est acceptée avec effet immédiat.

- La nomination de M. Jacob Joseph Safra, né le 11 juin 1975 à São Paulo, SP, Brésil, avec adresse professionnelle au 70, rue du Rhône, CH-1211 Genève, Suisse, en tant qu'Administrateur de catégorie B de la Société, est acceptée avec effet immédiat.

- La nomination de M. Wilder González Penino, né le 5 novembre 1955 à Montevideo, Uruguay, avec adresse professionnelle à Av. Dr. Luis Alberto de Herrera 1248/2301, 11300 Montevideo, Uruguay, en tant qu'Administrateur de catégorie B de la Société, est acceptée avec effet immédiat.

- La nomination de M. J. Inácio Puga, né le 26 janvier 1942 à Americo de Campos, SP, Brésil, avec adresse professionnelle au 2100 Av. Paulista, São Paulo, SP, Brésil, en tant qu'Administrateur de catégorie B de la Société, est acceptée avec effet immédiat.

- Les membres du Conseil d'Administration de la Société sont confirmés comme suit:

Class A:

EUROLEX MANAGEMENT S.A.

Class B:

Dionysios E. Inglesis

Jacob Joseph Safra

J. Inácio Puga

Wilder González Penino

- Les mandats des Administrateurs expireront immédiatement après l'assemblée générale annuelle de 2009.

Luxembourg, le 5 septembre 2007.

J. SAFRA I.P. HOLDING CO.

EUROLEX MANAGEMENT SA

Administrateur de catégorie A

Signature

Référence de publication: 2007124068/1084/40.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2007, réf. LSO-CI05085. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070142741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2007.

Ceska Lipa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 99.780.

Les bilans au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2007.

CESKA LIPA S.A.

G. Diederich / A. De Bernardi

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007124060/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2007, réf. LSO-CJ04937. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070142643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2007.

Saxony Capital, Société en Commandite par Actions.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 111.442.

RECTIFICATIF

Extrait

Il résulte d'une décision des gérants du 31 mai 2007 de la Société que le siège social de la Société est transféré au 4A, rue Henri Schnadt, L-2530 à Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour extrait conforme, délivre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2007.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007124214/1092/19.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2007, réf. LSO-CI10262. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070142696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2007.

Egon Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 55.468.

Extract of the resolutions taken at the Annual General Meeting of May 21st, 2007

- Are reappointed as Directors for a new statutory period of three years until the Annual General Meeting of 2010:

Directors class A:

- * Mr Serge Krancenblum, awarded in MBA, with professional address at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg,
- * Mr Alain Renard, employee, with professional address at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg,
- * Mr Marc Limpens, employee, with professional address at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg,

Directors class B:

- * Mr Dilip J. Thakkar, chartered accountant, residing at 111, (A) Mahatma Gandhi Road, Fort, Mumbai-400 023,
 - * Mr Jeffrey A. Sacks, PMB 322, 3223 Lake Ave. Unit 15C, Wilmette, IL 60091, USA, Directors.
- Is reappointed as Statutory Auditor for a new statutory period of three years until the Annual General Meeting of 2010:
- * the company FIN-CONTROLE S.A., société anonyme, having its registered office at 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg.

Luxembourg, May 21st, 2007.

For true copy

EGON FINANCE S.A.

Signature / Signature

Director Class A / Director Class A

- Sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de trois ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010 les mandats d'Administrateurs suivants, à savoir:

Administrateurs de catégorie A:

- * Monsieur Serge Krancenblum, diplômé en MBA, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg,
- * Monsieur Alain Renard, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg,
- * Monsieur Marc Limpens, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg,

Administrateurs de catégorie B:

- * Monsieur Dilip J. Thakkar, expert-comptable, demeurant 111, (A) Mahatma Gandhi Road, Fort, Mumbai-400 023,
 - * Monsieur Jeffrey A. SACKS, PMB 322, 3223 Lake Ave. Unit 15C, Wilmette, IL 60091, USA.
- Est reconduit pour une nouvelle période statutaire de trois ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010 le mandat de Commissaire aux Comptes de:
- * la société FIN-CONTROLE S.A., société anonyme, ayant son siège social au 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 21 mai 2007.

Certifié sincère et conforme

EGON FINANCE S.A.

Signature / Signature

Administrateur Catégorie A / Administrateur Catégorie A

Référence de publication: 2007125360/795/47.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2007, réf. LSO-CJ05726. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070144403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2007.

Vast Invest Holding SAH, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8069 Bertrange, 19, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 81.378.

Le bilan au 12 octobre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007123922/1241/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2007, réf. LSO-CJ06014. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070142969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2007.